



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE
ENFANT MINEUR
SAISON 2025 - 2026

Je, soussigné(e), Mr – Mme (1)

Père, Mère, Tuteur légal (1) de l'enfant

Autorise / n'autorise pas (1) le club des Archers Libres Avelin affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc (F.F.T.A.)

à utiliser des photos ou vidéos, réalisées sur les lieux d'entraînement, lors d'évènements ou de compétitions extérieurs, sur lesquelles apparais mon enfant

Ces images sont susceptibles d'être utilisées sur différents supports tels que les réseaux sociaux du club, site internet, panneaux d'affichage, vidéos... et ce pendant 10 ans.

L'autorisation pourra être retirée à tout moment en s'adressant au secrétariat du Club.

Fait le/...../..... A

Signature du représentant légal

(Précédée de la mention « *lu et approuvé* »)

(1) Barrer la mention inutile